

Procès-verbal

**Réunion du Comité syndical
du 21 mars 2019 – 20h00
Communauté de communes du Genevois**

Etaient présents les représentants des établissements publics de coopération intercommunale et des communes suivantes :

– **Annemasse Agglomération**

M. Antoine BLOUIN – M. Michel BOUCHER – M. Yves CHEMINAL – M. Gabriel DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Denis MAIRE - M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Bernard BOCCARD

– **Communauté de Communes du Pays de Gex**

M. Hubert BERTRAND – M. Christophe BOUVIER – Mme Aurélie CHARILLON – M. Patrice DUNAND – Mme Judith HEBERT – M. Daniel RAPHOZ - M. Denis LINGLIN, suppléant de Mme Muriel BENIER – M. Jean-François OBEZ, suppléant de M. Vincent SCATTOLIN

– **Thonon Agglomération**

M. Jean DENAIS – M. Claude MANILLIER – M. Jean NEURY – M. Christian PERRIOT - Mme Muriel DOMINGUEZ, suppléante de M. Jean-Yves MORACCHINI

– **Communauté de Communes du Genevois**

M. Claude BARBIER – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Antoine VIELLIARD – M. Marc MENEGHETTI - M. Jean-Luc BOCQUET, suppléant de M. Michel MERMIN

– **Communauté de Communes du Pays Bellegardien**

Mme Marie-Antoinette MOUREAUX, suppléante de M. Patrick PERREARD

– **Communauté de Communes du Pays Rochois**

M. Marin GAILLARD - M. Gilbert ALLARD donne pouvoir à M. Marin GAILLARD

Excusés : M. Bernard BOCCARD – M. Guillaume MATHELIER – M. Jean-Luc SOULAT – Mme Muriel BENIER – M. Vincent SCATTOLIN – Mme Astrid BAUD-ROCHE – M. Dominique BONAZZI – M. Joseph DEAGE – M. Pierre FILLON – M. Jean-Yves MORACCHINI – M. Michel MERMIN – M. Gilbert ALLARD – M. Christophe MAYET - M. Patrick PERREARD – M. Régis PETIT – M. Jean-François CICLET – M. Louis FAVRE

ORDRE DU JOUR

I. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE	3
II. COMPTE RENDU DES TRAVAUX DU BUREAU ET DES DECISIONS DU BUREAU ET DU PRESIDENT	3
III. ADMINISTRATION GENERALE	3
POINT N°1 – ADOPTION COMPTE DE GESTION 2018.....	3
POINT N°2 – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018.....	3
POINT N°3 – AFFECTATION DES RESULTATS 2018.....	3
POINT N°4 – ADOPTION DES COTISATIONS 2019 DES EPCI MEMBRES	4
POINT N°5 – ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2019.....	4
POINT N°6 – ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS.....	5
IV. GRAND GENEVE	5
POINT N°1 – ACTUALITE TRANSFRONTALIERE	5
V. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET TRANSITION ECOLOGIQUE	7
POINT N°1 – REGENERO	7
1.1 TRANSFERT DES MARCHES D'ANNEMASSE AGGLOMERATION ET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS	7
1.2 ADOPTION DU PROJET DE CONVENTION DE COORDINATION ET DE FINANCEMENT DU SERVICE METROPOLITAIN DE PLATEFORME TERRITORIALE DE RENOVATION ENERGETIQUE DES LOGEMENTS « REGENERO »	8
POINT N°2 – ADOPTION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'OBSERVATOIRE STATISTIQUE TRANSFRONTALIER	9
VI. ECONOMIE, FORMATION - ENSEIGNEMENT SUPERIEUR.....	9
POINT N°1 – ADOPTION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC INNOVALES – BILAN 2018 ET ORIENTATIONS 2019.....	9
POINT N°2 – ADOPTION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC OSV – BILAN 2017/2018 ET ORIENTATIONS 2019.....	10
POINT N°3 – ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE : POINT D'AVANCEMENT DE LA DEMARCHE « GRAND FORMA, SE FORMER DANS LE GENEVOIS FRANÇAIS »	11

I. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Claude BARBIER est désigné secrétaire de séance.

II. COMPTE RENDU DES TRAVAUX DU BUREAU ET DES DECISIONS DU BUREAU ET DU PRESIDENT

Les principaux points abordés lors de la réunion du Bureau du 8 mars 2019 sont traités dans le présent ordre du jour.

Le Président informe le Comité syndical des délibérations prises en Bureau :

- Délibération BU2019-01 : convention de mise à disposition auprès du Pole métropolitain du Genevois français du service commun « direction de l'achat public » d'Annemasse Agglomération.
- Délibération BU2019-02 : convention de partenariat et de financement 2019 du Club des entreprises de l'Université Savoie Mont-Blanc (subvention d'un montant de 8 000 €).

Le Président informe le Comité syndical de sa décision d'approbation d'une convention de groupement de commandes avec Annemasse Agglo pour l'achat de fournitures de bureau et de matériel informatique.

III. ADMINISTRATION GENERALE

Le Président introduit les différents points liés au vote du budget primitif 2019. Les délibérations proposées au Comité syndical reprennent les éléments présentés en Débat d'orientation budgétaire le 21 février dernier.

POINT N°1 – ADOPTION COMPTE DE GESTION 2018

Monsieur le Receveur a dressé le compte de gestion 2018 du Budget Principal du Pôle métropolitain du Genevois français à partir du budget primitif de l'exercice 2018 et des décisions modificatives qui s'y rattachent, des titres définitifs des créances à recouvrer, du détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, des bordereaux de titres de recettes, des bordereaux de mandats. Les états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, du passif, l'état de restes à recouvrer et l'état des restes à payer sont également réalisés.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte de gestion 2018 du Budget Principal du receveur syndical

POINT N°2 – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Sous la présidence de Monsieur le 1^{er} Vice-président du Pôle métropolitain du Genevois français, le Président s'étant retiré de la séance,

Présentation est faite du compte administratif 2018 du budget principal du Pôle métropolitain du Genevois français (selon les pièces annexées au dossier de séance).

Au **budget principal**, le résultat propre à l'exercice se situe à - 914 325.87 euros.

Avec la reprise des résultats de l'année 2017 du budget du Pôle métropolitain le résultat de clôture de l'exercice 2018 est de 171 633.32 euros.

Fonctionnement :

- le taux de consommation du budget en charges de fonctionnement est de 90.23 % ;
- le taux de consommation du budget en frais de personnel est de 84.85 % ;
- le taux global de consommation du budget de fonctionnement est de 79.15 %.

En investissement le taux de consommation est de 57.95 %

En recettes de fonctionnement un montant de 1 766 430.63 euros a été perçu.

La différence des produits perçus autres que les participations des membres et les subventions est constituée principalement du report de l'exercice antérieur 2017.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte administratif 2018 du budget principal du Pôle métropolitain du Genevois français

Le Président rejoint la séance

POINT N°3 – AFFECTATION DES RESULTATS 2018

Il est proposé au Comité syndical d'affecter les résultats de l'exercice 2018 de la manière suivante :

BUDGET PRINCIPAL

Résultat cumulé au 31 décembre 2018 en excédent de fonctionnement :

- 203 143.62 euros

Résultat cumulé au 31 décembre 2018 en déficit d'investissement :

- 31 510.30 euros

Affectation à l'excédent reporté au compte 002

- 171 633.32 euros

Affectation en recette d'investissement au 1068 (besoin de financement)

- 31 510.30 euros

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AFFECTE** les résultats de l'exercice 2018 sur le Budget principal 2019 suivant la proposition ci-dessus

POINT N°4 – ADOPTION DES COTISATIONS 2019 DES EPCI MEMBRES

Monsieur le Président rappelle que pour pouvoir établir son budget, le comité syndical doit fixer le montant de contribution des membres.

En effet, l'article 14 Titre IV des statuts du Pôle métropolitain du Genevois français indique que la contribution des membres aux dépenses du Pôle métropolitain est fixée chaque année par le Comité syndical. La contribution est fonction du nombre d'habitants. La population prise en compte est la population totale (population municipale et population comptée à part) de l'EPCI membre, actualisée au 1er janvier de l'année de l'exercice et officialisée par une publication au Journal Officiel.

La contribution aux dépenses du syndicat est répartie entre les membres de la façon suivante :

- *Contribution de base : (x) centimes d'euros par habitant.*

L'article 14 Titre IV des statuts du Pôle métropolitain du Genevois français conformément à l'article L. 5212-20 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que la contribution des membres est obligatoire pour ces derniers pendant la durée du Pôle et dans la limite des nécessités du service telle que les décisions du Pôle l'ont déterminée.

Aussi, conformément au Débat d'Orientation Budgétaire tenu lors du Comité syndical du 21 Février 2019, Monsieur le Président propose de fixer la contribution des membres à 5.07 € par habitant pour le Budget Primitif (BP) 2019.

Monsieur Hubert BERTRAND souligne l'importance de l'augmentation de la cotisation et fait part de son abstention au vote.

Messieurs Jean DENAIS et Christophe BOUVIER rappellent que cette augmentation résulte de l'augmentation du volume de missions confiées au Pôle et de la résorption des reports budgétaires, ce dernier élément répondant aux prescriptions du récent rapport de la Chambre régionale des comptes sur les comptes de l'ARC Syndicat mixte et du Pôle métropolitain. Cette augmentation était anticipée depuis plusieurs exercices et sera poursuivie d'une nouvelle augmentation sur les deux prochains exercices, conformément à la prospective budgétaire pluriannuelle présentée en débat d'orientation budgétaire.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, moins une abstention :

- **FIXE** la contribution des membres à 5.07 € par habitant pour l'exercice budgétaire 2019 ;
- **RETIENT** pour chaque membre, sa population totale, selon la définition de l'INSEE et la population légale en vigueur au 1^{er} janvier 2019 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer toutes les opérations nécessaires et à signer les documents y afférant pour procéder au recouvrement de ces contributions.

POINT N°5 – ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2019

Monsieur le Président procède à la lecture du Budget Principal 2019.

Ce dernier s'équilibre

- en fonctionnement à

DEPENSES : 3 673 009.70 euros

RECETTES :	3 673 009.70 euros
➤ et en investissement à	
DEPENSES :	64 600 euros
RECETTES :	64 600 euros

Monsieur Hubert BERTRAND fait part de son abstention.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, moins une abstention :

- **APPROUVE** le Budget Principal 2019.

POINT N°6 – ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Au vu des missions portées par le Pôle métropolitain et des inscriptions budgétaires prévues au budget primitif 2019, il est proposé de modifier le tableau des emplois (cf. dossier de séance) afin de créer un poste d'Attaché Territorial dans le domaine de la communication pour accompagner le développement de la communication du Pôle métropolitain du Genevois français, notamment de la communication institutionnelle, de la promotion de nouveaux services pilotés par le Pôle métropolitain dans les domaines de la mobilité, de la transition écologique et du développement économique et de la formation.

Filière administrative :

Catégorie A

- 1 emploi fonctionnel à temps complet de Directeur Général des Services du Pôle métropolitain (selon la strate démographique des communes de 10 000 à 20 000 habitants)
- 1 emploi permanent à temps complet au grade d'attaché principal territorial à détacher sur l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services
- 1 emploi permanent à temps complet au grade d'attaché principal territorial
- 11 emplois permanents à temps complet au grade d'attaché territorial

Catégorie B

- 1 emploi permanent à temps complet au grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe
- 1 emploi permanent à temps complet au grade de rédacteur

Catégorie C :

- 1 emploi permanent à temps complet au grade d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe
- 1 emploi permanent à temps complet au grade d'adjoint administratif 2^{ème} classe

Filière technique :

Catégorie A

- 2 emplois permanents à temps complet au grade d'ingénieur principal territorial
- 1 emploi permanent à temps complet au grade d'ingénieur territorial

Les dépenses résultant de ces créations ou modifications sont inscrites aux crédits du chapitre globalisé 012 du Budget 2019.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le tableau des emplois tel que présenté ci-dessus.

IV. GRAND GENEVE

POINT N°1 – ACTUALITE TRANSFRONTALIERE

- **Retour sur l'Assemblée du Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT) Grand Genève du 7 mars 2019 : note de cadrage pour la préparation des mesures du Projet d'agglomération n°4**

Monsieur Jean DENAIS revient sur la tenue de l'assemblée du GLCT. Cette séance a repris les éléments présentés en Bureau. Il regrette la tonalité trop technique et insuffisamment politique de ce type de séance.

Le calendrier du PA4 établi par les partenaires suisses est désormais connu et la méthode de travail validée par l'assemblée du GLCT. Frédéric BESSAT renvoie l'assemblée à la note présente au dossier de séance, destinée aux maîtrises d'ouvrage sollicitant des crédits au PA4 : le dépôt du PA4 interviendra en juin 2021. Ce calendrier, au regard des obligations de la procédure, impose de disposer d'une liste arrêtée de projets à la fin 2019. Tous les partenaires ont souhaité une plus grande clarté et une meilleure priorisation des projets susceptibles d'être inscrits au PA4 : il s'agit de mieux répondre aux enjeux et aux critiques formulées par la

Confédération vis-à-vis des taux de réalisations insuffisants des précédentes générations de projet d'agglomération. Des garanties vont donc être demandées aux maîtrises d'ouvrage. Ainsi les projets au budget supérieur à 30 millions CHF devront disposer d'un avant-projet avant décembre 2019. Dans la suite de la note présente au dossier de séance, une réunion technique interviendra début avril pour préciser les conditions d'éligibilité des projets en termes de rétroplannings, de gouvernance et de suivi des projets.

L'assemblée du GLCT a souhaité renforcer les prérequis pour accéder au PA4 et demandé un meilleur suivi des programmes liés aux PA1, 2 et 3. Elle procédera ainsi à une première revue de projets le 1^{er} juillet prochain. Le Président du GLCT saisira les collectivités pour rappeler ce nouveau cadre.

Monsieur Hubert BERTRAND observe que la partie française accepte toutes les conditions suisses et s'engage dans un PA4 alors que l'avenir de la mobilité s'assombrit. Il regrette de ne pas être entendu ni à l'agglomération du Pays de Gex, ni au Pôle métropolitain. Il invite les membres de l'assemblée à se rendre sur la frontière entre le canton de Genève et le Pays de Gex et discuter avec les frontaliers qui empruntent un des plus grands points de passage du Grand Genève, particulièrement au niveau de sa commune. L'abandon du projet de tram et la promesse d'un BHNS ne pourront pas satisfaire le besoin de mobilité. Les PA successifs ne constituent pas un travail pour l'avenir : il est paradoxal de s'engager dans un PA4 quand les enjeux ne sont pas traités.

Monsieur Jean DENAIS estime que ce point de vue reste personnel et rappelle que le projet de tram vers Saint-Genis-Pouilly a été retoqué aux PA1, 2 et 3, notamment du fait de son absence de maturité pour prétendre aux bénéfices des crédits suisses. Genève ne veut pas de ce projet en l'état. Il s'agit maintenant d'avancer : le Conseil départemental de l'Ain propose un BHNS sur cet axe. Monsieur Jean DENAIS estime stérile de vouloir refaire le débat à chaque séance et observe que ce point de vue est partagé par nombre des membres de l'assemblée.

Monsieur Hubert BERTRAND invite une nouvelle fois les membres de l'assemblée à se rendre sur site. Il plaide pour un travail pédagogique auprès de toutes les parties.

▪ **Evolution des taux de cofinancement des mesures du Projet d'agglomération n 3 : décision du Conseil national (Parlement suisse) du 11 mars 2019**

Frédéric BESSAT précise que la Confédération a porté le taux de cofinancement des projets au PA3 de 35 à 40%, illustrant une dynamique plus positive de Berne vis-à-vis du Grand Genève. Cette augmentation, soutenue par une large majorité à Berne suit la réintégration de certains projets à la programmation. Le montant de subventions accordées aux maîtrises d'ouvrage françaises passe ainsi de 10 à 11,5 millions.

▪ **Rapport du Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève au Grand Conseil genevois sur le plan d'action de politique extérieure 2018-2023 (30 janvier 2019)**

Monsieur Jean DENAIS invite les membres de l'assemblée à examiner ce rapport qui contient plusieurs signaux intéressants sur le cadre transfrontalier.

▪ **Actualités liées notamment à la fin de la diffusion de la télévision Suisse romande, en France, à compter du 03 juin prochain**

Monsieur Jean DENAIS rappelle le cadre de l'arrêt de la diffusion numérique terrestre de la RTS. Il propose à l'assemblée une motion, remise sur table, pour inviter les autorités suisses à reconsidérer ce mouvement, préjudiciable à la dimension transfrontalière du Grand Genève.

Monsieur Jean-Luc BOCQUET estime que la position suisse est inadmissible culturellement.

Monsieur Gabriel DOUBLET relaie la mobilisation de certains parlementaires avec l'interpellation du CSA.

Monsieur Antoine VIELLIARD estime peu réaliste la demande d'un maintien d'une technologie dépassée et préconise d'insister sur l'égal accès à la RTS des citoyens du Grand Genève, quel que soit la solution technologique retenue.

Monsieur Christian PERRIOT remarque que l'internet permet d'accéder aux programmes de la RTS, il convient d'être force de proposition.

Monsieur Claude BARBIER pointe la discrimination entre suisses et français pour accéder aux programmes de la RTS : seuls les détenteurs d'un passeport suisse pourront prétendre à l'équipement nécessaire pour capter la RTS au-delà des frontières suisses.

Monsieur le Président interrompt la séance sur une demande d'intervention de M. Peter LOOSLI.

Monsieur Peter LOOSLI relate un échange avec la direction générale de la RTS. La décision de mettre fin à la TNT, prise en petit comité, émane de la SSR. RTS et SSR ont reçu beaucoup de témoignages de mécontentements. Face aux réactions, le conseil d'administration de la SSR pourrait différer l'échéance et adopter des mesures d'accompagnement. Monsieur Peter LOOSLI préconise un report de l'arrêt de la TNT à juin 2020, et l'adoption d'une phase transitoire le temps d'imaginer les solutions aux déséquilibres induits par la décision de la SSR. Il rapporte que le Ministre des Affaires étrangères et le CSA ont déjà été interpellés.

La séance reprend.

Monsieur Jean DENAIS, avec l'accord de l'assemblée, propose de procéder aux modifications nécessaires de la motion avant de l'adresser aux autorités suisse et françaises.

▪ Retour sur l'Assemblée générale de la MOT (20 et 21 mars)

Monsieur Christian DUPESSEY témoigne d'un évènement réussi qui a permis de rassembler sur le périmètre annemassien près de 150 participants venus de nombreux horizons. Il remarque que les participants venus de nombreuses régions frontalières ont été bluffés par l'intensité de la coopération du Grand Genève, ainsi que par les montants mobilisés sur la mobilité (aucun autre territoire n'a investi autant ces dernières années).

Monsieur Christian DUPESSEY invite les membres de l'assemblée regarder ce qui se passe sur d'autres frontières pour constater ce qui a été accompli avec le Grand Genève : aucun état, autre que la Confédération suisse et ses cantons, ne finance des chantiers de l'autre côté de sa frontière. C'est à l'occasion de tels évènements qu'on peut se rendre compte de la dynamique locale.

Monsieur Christian DUPESSEY remercie les équipes techniques mobilisées qui ont permis le succès de cette assemblée générale de la MOT.

▪ Retour sur l'inauguration des bornes de covoiturage dynamique Hé Léman (21 mars).

Monsieur Antoine VIELLIARD rapporte la bonne inauguration des 4 bornes de covoiturage dynamique. Ce service organisé d'autostop moderne est expérimenté sur l'axe Valleiry et pourra être déployé sur l'ensemble du territoire. Il rappelle que cette expérimentation s'inscrit dans le protocole Petites douanes et souligne son faible coût.

Monsieur Hubert BERTRAND s'enquiert des résultats exigés pour écarter la fermeture des petites douanes.

Monsieur Antoine VIELLIARD reconnaît l'ambition et estime qu'une stabilisation des flux serait déjà un succès en soi. Il évoque la pression mise par les autorités genevoises sur ce dossier qu'il estime liée à la proximité des élections municipales dans le canton de Genève (15 mars 2020). Il convient de rester ferme, les élus français font preuve de volontarisme. Si les Suisses venaient à mettre en œuvre leurs menaces de fermeture, il se débrouilleront des impacts d'une telle mesure.

Monsieur Antoine VIELLIARD évoque également le dossier de la scolarisation des enfants de frontaliers : le Pôle et la commune de Saint-Julien-en-Genevois ont engagé une procédure auprès de l'Etat de Genève pour obtenir les documents juridiques qui ont fondé sa position. En cas de refus, le canton de Genève pourra être assigné au tribunal. Il s'agit donc dans un premier temps d'un recours gracieux suivi d'une saisine du préposé aux données du canton (équivalent CADA côté français).

V. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET TRANSITION ECOLOGIQUE

POINT N°1 – REGENERO

1.1 TRANSFERT DES MARCHES D'ANNEMASSE AGGLOMERATION ET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS

Monsieur Pierre-Jean CRASTES revient sur le rôle du Pôle métropolitain en termes de transition énergétique. Le Pôle développe un service de conseil à la rénovation énergétique au bénéfice de la population du Genevois français. Il s'agit de développer une initiative portée par plusieurs membres du Pôle dans leurs périmètres respectifs. Si le Pôle avait assuré un rôle de coordination de ces initiatives et pris en charge un volet de communication, il s'agit maintenant de reprendre le volet opérationnel et de le développer à l'échelle du Genevois français : il s'agit donc de transférer le marché de l'opérateur qui assurait la prestation auprès d'Annemasse Agglo et de la communauté de communes du Genevois au Pôle métropolitain et d'adopter la convention qui permet le financement du service, étant entendu que le Pôle prend à sa charge un premier socle de prestations (niveau 1) dont certains développements (niveau 2) restent à la charge des EPCI.

Par délibération n°B-2017-229 du 26 septembre 2018, le Bureau communautaire d'Annemasse Agglo a approuvé l'adhésion à un groupement de commandes constitué avec la Communauté de Communes du Genevois en vue de la passation d'un marché relatif à l'opérateur généraliste de la Plateforme de Rénovation Energétique des logements nommée "REGENERO".

Annemasse Agglo a été désigné coordonnateur du groupement et, à ce titre, a conduit la procédure de passation du marché. A l'issue d'une procédure adaptée (article 28 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016) et par décision de la Commission d'Appel d'offres réunie le 10 avril 2018, le marché a été attribué à

INNOVALES selon les prix unitaires mentionnés au bordereau des prix et pour un montant forfaitaire annuel de 33 000,00 € HT réparti entre Annemasse Agglo et la Communauté de Communes du Genevois.

Par délibération du Bureau communautaire n°B-2018-0103 du 2 mai 2018, le Président d'Annemasse Agglo en tant que représentant du coordonnateur du groupement, a été habilité à signer le marché.

Le marché, numéroté 18016, a été notifié à INNOVALES le 23/05/2018 pour une période initiale de 2 ans, reconductible 3 fois un an.

La plateforme REGENERO vise à accompagner les particuliers dans leur projet de rénovation énergétique : elle permet d'apporter aux habitants une base d'informations disponibles via un site internet ainsi qu'un guichet unique d'accompagnement et d'orientation accessible par voie numérique, téléphonique et physique. Les porteurs de projets peuvent ainsi être guidés sur les dispositifs locaux adaptés à leur projet de rénovation.

Afin que l'ensemble des habitants du Genevois français puisse bénéficier d'un accompagnement similaire, les élus du Pôle métropolitain ont souhaité la mutualisation de ce service.

A cette fin Annemasse Agglo et la Communauté de communes du Genevois doivent transférer par voie d'avenant au Pôle métropolitain du Genevois français le marché qui encadre l'ensemble des missions de leur opérateur généraliste INNOVALES.

Le transfert sera effectif au 23 avril 2019. L'avenant et ses annexes financières produits en annexe du présent projet de délibération précisent les conditions du transfert du marché au Pôle métropolitain.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les termes de l'avenant n°1 au marché n°18016 ayant pour objet le transfert dudit marché au Pôle métropolitain du Genevois français ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer cet avenant n°1 et l'ensemble des documents y afférant.

1.2 ADOPTION DU PROJET DE CONVENTION DE COORDINATION ET DE FINANCEMENT DU SERVICE METROPOLITAIN DE PLATEFORME TERRITORIALE DE RENOVATION ENERGETIQUE DES LOGEMENTS « REGENERO »

Annemasse-Les Voirons Agglomération et les Communautés de communes du Genevois et du Pays Bellegardien ont mis en œuvre depuis mars 2017 une plateforme territoriale de rénovation énergétique (PTRE) des logements privés nommée REGENERO visant à accompagner les particuliers dans leur projet de rénovation énergétique.

Dès le départ, REGENERO a été conçu pour être accessible à l'ensemble des collectivités membres du Pôle Métropolitain du Genevois français, dès lors qu'elles en exprimeraient le souhait, afin d'apporter à tous les habitants de ce territoire un niveau de conseils et d'accompagnement homogène.

Aujourd'hui, ce service est constitué :

- d'une base d'informations et de ressources techniques disponible via un site internet,
- d'un guichet unique d'accompagnement et d'orientation, accessible par voie numérique (mail), téléphonique et physique (rendez-vous et/ou permanence), permettant aux habitants d'être guidés vers les dispositifs adaptés, tout au long de leur projet de rénovation.

Conformément à sa feuille de route politique 2017-2020 qui prévoit d'organiser, par paliers successifs, un véritable service métropolitain de la transition énergétique : REGENERO, le Pôle métropolitain a accompagné les 3 EPCI impliqués dans la montée en puissance de ce service émergent en portant, notamment, toute la stratégie de communication autour de la marque REGENERO.

Aujourd'hui, afin de permettre à d'autres EPCI du Genevois français de proposer prochainement ce service à leurs habitants, Annemasse Agglo et la Communauté de Communes du Genevois transfèrent au Pôle métropolitain du Genevois français le marché qui encadre l'ensemble des missions assurées par l'opérateur généraliste du service REGENERO.

Dès lors, il importe de définir les conditions organisationnelles et financières qui régissent les liens entre le Pôle métropolitain du Genevois français, l'opérateur généraliste titulaire du marché transféré, et les EPCI bénéficiaires des prestations exécutées par cet opérateur : c'est l'objet de la convention ci-annexée à ce projet de délibération. Cette délibération est établie, à ce stade, entre le Pôle métropolitain du Genevois français, Annemasse-Les Voirons Agglomération et la Communauté de Communes du Genevois français.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention de coordination et de financement du service métropolitain de Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique des logements « REGENERO » entre le Pôle

métropolitain du Genevois français, Annemasse-Les Voirons Agglomération et la Communauté de Communes du Genevois ;

- **AUTORISE** le Président à signer la présente convention et tout document s'y référant.

POINT N°2 – ADOPTION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'OBSERVATOIRE STATISTIQUE TRANSFRONTALIER

L'Observatoire statistique transfrontalier (OST) de l'espace franco-valdo-genevois a été créé en 2001 par mandat du Comité régional franco-valdo-genevois (CRFG). L'OST repose sur une collaboration des instituts statistiques français (INSEE Auvergne Rhône-Alpes) et genevois (Office cantonal de la statistique de Genève, OCSTAT). Il a pour objectifs de réaliser un suivi et une analyse prospective des évolutions, notamment démographiques, économiques et sociales de l'espace transfrontalier aux deux échelles suivantes : l'espace franco-valdo-genevois (départements de l'Ain et de la Haute-Savoie et cantons de Genève et de Vaud) et l'agglomération transfrontalière (canton de Genève, district de Nyon et zone d'emploi du Genevois français).

Les travaux de l'INSEE dans le cadre de l'OST comprennent la publication annuelle d'une synthèse annuelle retraçant les évolutions démographiques et économiques de l'espace franco-valdo-genevois, la publication d'analyses propres à certaines problématiques de l'espace transfrontalier, la diffusion de séries statistiques documentées sur le site de l'OST (www.strategio-francosuisse.net) et la réponse à des besoins particuliers exprimés par les partenaires. L'OST constitue ainsi une source indispensable de données et d'analyses transfrontalières. Il implique un partenariat fort des autorités publiques françaises et suisses, partenaires du Grand Genève et du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois. Le programme de travail est validé par un comité de pilotage transfrontalier.

Une convention cadre pluriannuelle est établie entre les partenaires français et suisses de l'OST (République et canton de Genève, République française, Conseil régional Rhône-Alpes, Conseils départementaux de l'Ain et de la Haute-Savoie). Chaque année, une convention spécifique fixe les modalités de cofinancement entre les partenaires français afin de prendre en charge les travaux précisés dans le programme de travail annuel annexé à chaque convention.

Il s'agit ici de d'adopter une nouvelle convention cadre dont le projet est annexé à la présente délibération. Ce projet de convention porte sur la période 2019-2024 et définit les missions et modalités d'organisation de l'OST sur 5 ans. Le financement des travaux de l'OST fera l'objet de conventions financières annuelles, définissant le budget annuel et les participations des différents membres. Le montant annuel de la participation financière du Pôle métropolitain est estimé en moyenne à près de 25 000 €.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention de partenariat 2019-2024 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à la signer ainsi que l'ensemble des documents y afférant.

VI. ECONOMIE, FORMATION - ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

POINT N°1 – ADOPTION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC INNOVALES – BILAN 2018 ET ORIENTATIONS 2019

Le Pôle métropolitain du Genevois français a initié une politique de développement économique depuis novembre 2013. Il s'agit de construire un territoire durable et compétitif dans le Grand Genève et en Auvergne - Rhône-Alpes, impliquant les acteurs économiques privés et publics concernés. Sept domaines d'excellence économiques prioritaires ont été définis parmi lesquels l'habitat durable et les solidarités.

Le Genevois français connaît un rythme et un volume de production annuelle de logements exceptionnels en Auvergne-Rhône-Alpes (près de 3 900 logements neufs par an depuis 10 ans). Si l'on prend en compte les enjeux de rénovation du parc ancien (30% à 40% du parc à rénover), le marché de l'habitat durable, notamment de l'écorénovation et des nouvelles énergies dédiées à l'habitat, est particulièrement porteur et dynamique sur notre territoire. Aujourd'hui, plus de 10% des actifs du Genevois français travaillent dans le secteur du BTP. Le territoire est par ailleurs doté d'une base artisanale solide et d'entreprises leaders dans les différentes filières concernées.

L'ambition est de faire du Genevois français un territoire d'innovations et d'expérimentations appliquées à l'habitat durable, aux énergies renouvelables dédiées à l'habitat, lui permettant par la même occasion d'atteindre ses objectifs en matière de transition énergétique dans le cadre de la démarche de Territoire à Energie POSitive (TEPOS).

En parallèle, le Pôle métropolitain souhaite développer une économie sociale et solidaire (ESS), à travers l'entrepreneuriat social et l'innovation sociale. L'enjeu réside dans la faculté à fédérer et animer les forces

vives de l'ESS afin de constituer un effet levier générateur de croissance économique et d'emplois durables dans le Genevois français.

Le partenariat développé entre le Pôle métropolitain et InnoVales a pour objectif de confier à ce Pôle Territorial de Coopération Economique, l'accompagnement des collectivités, des acteurs économiques, porteurs de projets et citoyens, dans le développement économique de l'habitat durable et de l'ESS à l'échelle du Genevois français.

Le rapport d'activités 2018 InnoVales, la convention d'objectifs pour la période 2019-2021 et la nouvelle feuille de route pour l'année 2019, sont présentés en annexes.

Madame Aurélie CHARILLON s'enquiert de l'évaluation des projets.

Lionel PELUD indique que près de 30 projets sont accompagnés sur le territoire, à l'image de la cellule sur la clause d'insertion sociale ou de l'appui à l'énergie citoyenne (Citoyen'ergie). Dans le Pays de Gex, à noter le projet d'une recyclerie. La démarche de conseil à la rénovation énergétique propre au Pays de Gex n'avait pas bénéficié d'une intervention d'INNOVALES. Il n'y a pas eu de projets gessions en incubation, pour autant cela est évidemment possible si des porteurs de projet le souhaitent.

Frédéric BESSAT évoque toutefois une évolution rapide avec la nouvelle formule REGENERO étendue au Pays de Gex, l'expérience de centrale villageoise (investissement de citoyens dans des panneaux solaires avec un revenu tiré de la production d'énergie) qui permet des levées de fonds significatives. Il cite également des opérations INTERREG qui ont reposé sur du financement participatif.

Monsieur Christian PERRIOT évoque quant à lui la pépinière « Base 2 » (15 cellules de bureaux, un FabLab) dans le Chablais qui fait appel à des mécanismes similaires.

Lionel PELUD remarque que ce type d'opération sollicite plutôt des dispositifs contractualisés avec la Région Auvergne Rhône-Alpes ou la Banque des Territoires mais qu'INNOVALES peut être mobilisé dans l'animation. Le Chablais reste néanmoins bien concerné par le dispositif : ainsi, sur l'opération « Start-up des territoires », Chablais Léman Développement a bien été identifié parmi les partenaires.

Monsieur Christian PERRIOT estime que du moment que la collaboration est effective, c'est déjà du financement qu'il convient de souligner.

Monsieur Denis LINGLIN observe qu'en matière de photovoltaïque, les bénéficiaires sont tirés de l'augmentation du prix de l'électricité. La centrale villageoise n'a un intérêt que si elle sert l'autoconsommation.

Sur la base de ces éléments et au regard des objectifs de développement économique, de formation, et de transition écologique (TEPOS, Régénéro, Citoy'nergie...), le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention d'objectifs 2019-2021 et le programme d'actions avec l'association InnoVales pour l'année 2019 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à la signer ainsi que l'ensemble des documents y afférant ;
- **AUTORISE** le versement d'une subvention de 77 381 € à l'association InnoVales pour l'année 2019 selon les modalités fixées dans le projet de convention annexé à la présente délibération.
- **IMPUTE** la dépense en résultant au crédit ouvert à cet effet au budget principal, à l'article 6574.

POINT N°2 – ADOPTION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC OSV – BILAN 2017/2018 ET ORIENTATIONS 2019

Le Pôle métropolitain du Genevois français porte une stratégie de développement économique avec un véritable enjeu de développement autour du domaine d'excellence des sports outdoor, au fort potentiel au regard du nombre d'acteurs, des emplois, des sites d'exploitation, et des besoins identifiés dans le Genevois français autour de la fabrication, de la réparation, des services aux industries, du développement numérique liés aux sports outdoor.

Le Pôle métropolitain a initié depuis 2016 un partenariat avec le cluster régional Outdoor Sport Valley (OSV) afin d'animer le réseau d'entreprises et de partenaires sur le volet sports outdoor. Soutenu par la région Auvergne Rhône Alpes, ce cluster régional a pour vocation de fédérer, représenter et contribuer au développement économique des entreprises de l'industrie et services aux industries dédiés aux sports. Ce cluster compte 450 membres représentant près de 600 marques de sport, plus de 7 700 emplois, et près de 1,8 milliards d'euros de chiffre d'affaires.

Depuis 2016, OSV a lancé le réseau « Base Camp » avec aujourd'hui, 3 bâtiments répartis sur les 2 Savoies dédiés à l'accueil et l'accompagnement de l'entrepreneuriat innovant dans la filière outdoor. En 2019, un nouveau Base Camp devrait voir le jour à Grenoble. L'objectif est d'étendre ce réseau à l'échelle régionale et

créer des liens entre créateurs d'entreprises et membres ou partenaires du réseau OSV. Cet écosystème est mis à profit du Genevois français grâce à l'organisation d'événements favorisant l'innovation, l'accompagnement à l'intégration du réseau régional, la mise en place d'appels à projets.

A partir des champs d'intervention du cluster OSV, un programme d'actions spécifique et adapté au territoire du Genevois français a été élaboré avec les différents acteurs économiques du territoire : il fait l'objet d'une présentation en annexe du projet de convention.

Deux axes d'intervention sont privilégiés pour le nouveau plan d'actions :

- **la structuration de la filière sport sur le Genevois français** en facilitant pour les jeunes et futures entreprises l'accès aux services OSV mutualisés, la recherche de financement nationaux, régionaux, le parrainage, l'accès aux différents procédés d'incubation et d'accompagnement du territoire, le partage d'une culture économique commune, en participant aux événements économiques du Pôle métropolitain du Genevois français, en soutenant les actions dédiées aux sports développées par Chablais Léman Développement ... ;
- **l'accompagnement à l'innovation et la promotion de l'entrepreneuriat innovant** : OSV développe un réseau de partenaires scientifiques, académiques et industriels afin d'encourager l'innovation au sein de l'industrie outdoor. A travers l'organisation du salon Digital cross Outdoor sur le Genevois français, ce réseau permet aux acteurs du Genevois français de promouvoir leur offre, de développer l'activité, et au Genevois français de rayonner à l'échelle franco-suisse. Ce même réseau, appuyé par l'ingénierie de l'incubateur d'OSV Annecy Base Camp, vient soutenir une action phare du Genevois français : le hackathon franco-suisse dédié au numérique et au sport. En 2018, 11 porteurs de projets ont pu se développer dans la région à l'issue de l'événement. Pour 2019, 12 à 14 porteurs de projets sont attendus pour plus de 150 participants.

Le Pôle métropolitain soutiendra le plan d'actions d'OSV pour le Genevois français à hauteur de 18 000 € sur la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, via une convention financière et d'objectifs, dont le projet est joint en annexe du présent projet de délibération.

Monsieur Christian PERRIOT estime que malgré une mauvaise expérience de Thonon avec OSV, il s'agit maintenant d'avancer : la fête du nautisme de Thonon pourrait être intégrée si le budget le permet.

Monsieur Marin GAILLARD revient sur l'organisation exemplaire du Hackathon : OSV a su montrer à cette occasion sa plus-value.

Lionel PELUD précise que cet évènement visait à la création d'une activité digitale via une compétition par équipes autour, par exemple, d'applications ou d'objets connectés (ex : des tissus intelligents chauffés en fonction de l'activité et des données de l'environnement).

Monsieur Jean DENAIS partage les constats et salue un dispositif étonnant et innovant.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de convention d'objectifs et de partenariat, annexé à la présente délibération, avec Outdoor Sports Valley (OSV) relative à l'animation de la filière sports outdoor à l'échelle du Genevois français sur la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président du Pôle métropolitain du Genevois français à la signer ainsi que l'ensemble des documents y afférant ;
- **AUTORISE** le versement d'une subvention d'un montant de 18 000 € à OSV pour l'animation de la filière Sports à l'échelle du Genevois français sur la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 ;
- **IMPUTE** la dépense en résultant au crédit ouvert à cet effet au budget principal, à l'article 6574.

POINT N°3 – ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE : POINT D'AVANCEMENT DE LA DEMARCHE « GRAND FORMA, SE FORMER DANS LE GENEVOIS FRANÇAIS »

Le premier trimestre 2019 a vu la participation du Pôle métropolitain à trois évènements importants en matière de développement de l'offre de formations supérieures dans le Genevois français : le Salon des Formations supérieures, le 07 février ; le lancement officiel du « Campus des Métiers et des Qualifications transfrontalier construction durable innovante », le 11 février ; le Salon Professionnel Pro2Local, le 14 mars.

Dans le prolongement des évènements du premier trimestre 2019, tous les élus locaux, conseillers départementaux, régionaux ainsi que les parlementaires du territoire, ont été destinataires d'une présentation rappelant le contenu de la démarche « Grand Forma : se former dans le Genevois français ».

Monsieur Christian DUPESSEY revient sur ces évènements et présente aux délégués du Comité syndical, l'état d'avancement de la démarche « Grand Forma, se former dans le Genevois français ».

La formation et l'enseignement supérieur constituent des enjeux majeurs pour la qualité de services proposés aux habitants du Genevois français et le développement économique des entreprises. Le Pôle métropolitain et ses EPCI membres s'efforcent de garantir, dans le même temps, une offre de formation de qualité, de proximité, dans un territoire en forte évolution. Le caractère transfrontalier du territoire implique de développer une approche singulière qui repose sur la mise en réseau des acteurs et le développement d'une offre de formation spécifique, liée au développement économique du bassin de vie.

Le Pôle métropolitain agit, sur mandat de ses membres, pour rendre visible l'offre existante, encourager des coopérations entre acteurs français et suisses, permettre la mobilisation de partenariats et de cofinancements pour des projets portés par nos intercommunalités pour développer l'offre de formation dans le Genevois français. La démarche a été baptisée « Grand Forma, se former dans le Genevois français » en mars 2018. Le Pôle métropolitain, à travers la démarche, a mis en relief plusieurs sites de formation du Genevois français. Au nombre d'entre elles, l'ESPE (ex-IUFM) de Bonneville est aujourd'hui remise en question par l'Etat et que la démarche Grand Forma pourrait participer à sa préservation dans ce cadre.

L'Etat, la Région Auvergne Rhône-Alpes, les Conseils départementaux de l'Ain et de la Haute-Savoie mobilisent des moyens conséquents dans le domaine et constituent les autorités chefs de file, décisionnaires ou financeurs des organismes de formation et des projets d'investissements. L'Etat est présent depuis le début de la démarche puisqu'il a inscrit une enveloppe de 600 000 € dans le CPER au service de cette démarche, également soutenue à travers la convention de coopération métropolitaine du Genevois français (crédits régionaux inscrits au volet territorial du CPER).

Monsieur Christian DUPESSEY remarque d'ailleurs que l'enveloppe de crédits de l'Etat de 600 000 € n'a pas été mobilisée jusqu'à aujourd'hui, toutes les études ayant été prises en charge par les collectivités. Elle pourrait dès lors être utilisée pour accompagner les partenaires (ex : USMB) sur des pistes identifiées, au service du Genevois français.

Le Pôle métropolitain travaille ainsi en ce sens depuis 2015 en impulsant des expériences et organisant un réseau. Il a proposé, début 2019, aux établissements intéressés à la démarche de signer une charte Grand Forma. Cette charte, écrite par les établissements, propose de développer le réseau autour de services aux étudiants, c'est un partenariat qui doit permettre de faciliter la mise en place de formations. Petit à petit c'est un véritable réseau d'enseignement supérieur qui s'ancre dans le Genevois français.

Monsieur Christian DUPESSEY note quelques difficultés de compréhension sur le territoire, qui ont retardé la signature de la charte par certains acteurs. Il ajoute que la démarche a été présentée, conjointement avec Jean DENAIS, au Préfet de la Haute-Savoie et ses équipes. Le Préfet a reconnu l'intérêt d'une démarche à laquelle l'Etat est associé. Monsieur Christian DUPESSEY pointe néanmoins une difficulté de coordination des services de l'Etat sur ce sujet.

Frédéric BESSAT précise que la labellisation Campus des Métiers, obtenue à l'été 2018, a vocation à s'étendre aux domaines des métiers de la rénovation et de la construction durables. Ainsi le campus d'Annemasse est en lien avec le campus nord-Isère spécialisé dans les matériaux de construction. C'est bien la complémentarité qui est recherchée à travers Grand Forma et la labellisation Campus des Métiers. Cette démarche connaît également de nouveaux développements avec Hépia et le développement de réseaux d'anergie porté par la candidature du Genevois français au PIA porté par l'Etat et la Banque des Territoires. Cette candidature doit faciliter le développement de démonstrateurs sur les questions d'énergie, en lien avec l'USMB et les réseaux suisses.

A la question de Madame Judith HEBERT sur l'implication du CERN, Pierre-Jean CRASTES souligne que l'ESI à Archamps a déjà une longue tradition de collaboration avec le CERN. Frédéric BESSAT ajoute qu'il existe une véritable opportunité de valoriser les formations scientifiques en s'appuyant aux atouts du CERN et de ses outils pédagogiques.

Monsieur Jean DENAIS juge utile cette remise en perspective de l'action du Pôle et remercie Monsieur Christian DUPESSEY pour ses efforts.

La séance est levée à 21h30